



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Régularisation des prélèvements destinés à la production d'eau potable de Manosque (champ captant du Mont-d'Or et prise d'eau du canal EDF).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

REGIE DES EAUX DLVAGGLO

Raison sociale

REGIE DES EAUX DLVAGGLO

N° SIRET

98280096300018

Type de société (SA, SCI...)

Établissements publics

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Carette

Prénom(s)

Jean-Pierre

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
17. Dispositifs de captage et de recharge artificielle des eaux souterraines (telles que définies à l'article 2.2 de la directive 2000/60/CE)., 17C	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la régularisation des captages AEP de la ville de Manosque déjà existants. Il ne s'agit pas de nouveaux prélèvements.

Cette régularisation consiste en la réalisation d'un dossier de Déclaration d'Utilité Publique suite à l'avis de l'hydrogéologue agréé Vincent VALLES en date du 24/04/2017 sur la protection des ouvrages, et d'un Dossier Loi sur l'Eau d'autorisation pour les prélèvements au titre de la rubrique 1.2.2.0.

La régularisation des prélèvements n'est pas de nature à engendrer quelque travaux de démolition.

Les seuls travaux éventuellement envisageables consisteraient à la rénovation de clôtures autour du PPRI du champ captant dans le cadre de la révision des périmètres de protection.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la régularisation réglementaire des prélèvements existants via la réalisation d'un dossier de déclaration d'utilité public. Seul le prélèvement du champ captant de Mont-d'Or est concerné par cette demande de cas par cas.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet consiste à la régularisation du prélèvement d'eau existant, il n'engendre pas de travaux.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, le site de prélèvement est inaccessible au public. Protégé par des clôtures et fermé au public par un portail fermé à clé, seuls les personnes assurant la maintenance des ouvrages, les prélèvements de contrôle de qualité des eaux et d'entretien du PPI ont accès au site.

Les eaux issues du champ captant, en rive droite de la Durance, sont prélevées à l'aide de 5 forages dans les alluvions (puits n°4, n°6 et n°7 mis en service en janvier 1950 et les puits n°9 et n°10 mis en service en mai 2008). Le fonctionnement des ouvrages est automatisé et séquentiel, il dépend directement des besoins en eaux de la commune et du fonctionnement des pompes de reprise.

Les eaux subissent ensuite une désinfection par chloration gazeuse asservie au débit de l'eau à traiter. Les eaux sont ensuite stockées dans les réservoirs de Toutes Aures (2x2000 m³) et Les Vrais Richesses (8000 m³).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation au titre de la rubrique 1.2.2.0. de la nomenclature IOTA (Loi sur l'Eau).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface PPR moins sensible	409,0

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ° Lat. : °N ° °

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° Lat. : ° °

Point de d'arrivée : Long. : ° ° Lat. : ° °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la Ville de Manosque datant du 30/03/2022, dernière procédure approuvée le 16/01/2024.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet ne fait pas partie d'une ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche du site se situe à proximité immédiate du champ captant. Il s'agit d'une ZNIEFF de type II nommée "La moyenne Durance, de Sisteron à la confluence avec le Verdon" - 930012698
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Arrêté de protection de biotope le plus proche à 6,7 km au Nord du site d'étude : FR3800532 - Lubéron oriental.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc Naturel Régional du Lubéron - FR8000003 Périmètre De Protection De La Réserve Naturelle Géologique De Luberon - FR9500090

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	La ville de Manosque possède un PPBE approuvé, qui ne concerne pas l'emprise du projet ni les infrastructures de transport adjacentes.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	La ville de Manosque est concernée par des sites patrimoniaux remarquables, mais le site du prélèvement n'en fait pas partie.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Le projet concerne une zone humide de l'Atlas des Zones humides de la commune de Manosque, cartographié en 2021, recensée sous le code 04CEEP0467 : DURANCE - TRONÇON 1 CORBIÈRES À CONFLUENCE BLÉONE. Cette zone humide a été délimitée par le CEN PACA en 2011, ultérieurement à la création des prélèvements du champ captant. Les prélèvements déjà existants n'ont ainsi
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Manosque est couverte par un Plan de Prévention des Risques.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuvé par arrêté préfectoral n° 2016-293-001 en date du 19 octobre 2016.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site n'est pas concerné par un site et sol pollué (source : ex-BASOL).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le site est situé à environ 5,4 km au sud d'une zone de répartition des eaux superficielles.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le prélèvement est par sa nature situé au sein de son Périmètre de Protection Immédiate, en cours de révision.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le premier site inscrit dans le secteur, se situe dans la vieille ville de Manosque à plus de 3 km du champ captant.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le champ captant intersecte la ZPS n°FR9312003 - "La Durance".
D'un site classé ?	☐	☒	Pas de site classé dans un rayon de 10 km.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet concerne un prélèvement dans le milieu souterrain, au niveau de la nappe d'accompagnement de la Durance. La demande porte sur un débit de 320 m3/h au total sur le champ captant, pour un fonctionnement de 18h/jour.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	L'exploitation, donc le prélèvement d'eau, n'engendrera pas de modification de la masse d'eau souterraine par rapport à son état actuel, qui est déjà soumise à ce prélèvement depuis plusieurs décennies.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature à produire des matériaux excédentaires.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	L'eau est la ressource naturelle utilisée par ce prélèvement à régulariser, mais elle n'est pas déficitaire.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le prélèvement est déjà existant. Les débits demandés ont été envisagés suite à une étude d'essais de pompages réalisée en 2008 sur le champ captant par ANTEA.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La biodiversité coexiste déjà avec le prélèvement depuis plusieurs décennies, le projet n'est pas susceptible d'entraîner des perturbations de la faune, flore ou des habitats et continuités écologiques.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le champ captant intersecte la ZPS de la Durance (FR9312003), son fonctionnement ne doit pas avoir d'impact sur les fonctionnalités de cette zone. Le site est déjà en fonctionnement depuis un grand nombre d'années et une clôture délimitant le PPI est déjà en place.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Déjà existant, le projet ne fait pas l'objet d'une modification de l'occupation des sols.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	A l'échelle de la commune de Manosque il existe un risque de rupture de barrage et un risque minier, qui ne sont pas évalués à l'échelle du projet . Le site comprend un risque de pollution des sols lié à un ancien site industriel : numéro BASIAS PAC0401187 - Station de dragage et concassage de sable et gravier, actif de 1937 à 1944. Ce site n'est pas lié à une pollution
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est concerné par un aléa modéré des risques sismique, de retrait et gonflement des argiles et de radon. Le site se situe en zone à risque entraînant une SUP concernant le risque de mouvement de terrain (non évalué à l'échelle du site d'étude). Le site se situe en zone peu ou pas concernée par le risque d'incendie (PCR).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Une non protection du captage par arrêt de la procédure de DUP pour la mise en place des périmètres de protection pourrait engendrer un risque sanitaire de
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	La protection du captage par la procédure de DUP pour la mise en place des périmètres de protection permet de maîtriser/réduire les risques sanitaires de qualité de l'eau

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Le trafic ne sera pas plus important, le PPI du champ captant n'est pas ouvert au public, et les prélèvements sont déjà existants.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les bruits générés par les pompes de prélèvement ne sont pas perceptibles depuis l'extérieur du périmètre de protection immédiate, les puits étant fermés et les pompes immergées.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le projet ne génère aucune nuisance sonore.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet ne génère aucune odeur particulière.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet ne génère aucune nuisance olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Les pompages n'engendrent pas de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Les prélèvements ne sont pas liés à un éclairage.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Par le système d'éclairage de la route.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Les prélèvements n'engendrent pas de rejet dans l'air.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Toute l'eau prélevée est traitée par chloration gazeuse puis envoyée dans le réseau de distribution d'eau potable, aucun rejet n'est engendré dans ce processus.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Aucun effluent ne provient de prélèvement d'eau dans le champ captant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Le prélèvement n'engendre pas de déchets.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Les ouvrages de prélèvement sont déjà existants, aucun changement de paysage n'est prévu.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Déjà existant, le projet ne fait pas l'objet d'une modification de l'occupation des sols.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

L'objet de la demande de cas par cas sont des puits déjà existants et exploités pour la production d'eau potable. Les impacts des prélèvements sont déjà existants depuis de nombreuses années. Il ne s'agit pas d'un nouveau projet mais d'une régularisation.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Non concerné.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Non concerné.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'arrêté d'autorisation de prélèvement permettra de cadrer les prélèvements en limitant le débit prélevé.

La présence de compteurs de production permet de s'assurer du respect de la future autorisation, et la présence de compteurs sur le réseaux de distribution permettent de contribuer à atteindre un bon rendement des réseaux pour avoir un volume de prélèvement adapté aux besoins.

La mise en place des périmètres de protection permettra de s'assurer de la réduction des pollutions sur les parcelles concernées.

L'ensemble de ces dispositions sont décrites de manière détaillée au sein du dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP), dont la version provisoire est annexée à ce cerfa.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les prélèvements étant déjà existants, il s'agit d'une régularisation de ces derniers.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Carette

Prénom **Jean-Pierre**

Qualité du signataire Directeur de la Régie des Eaux DLVAgglo

À Nègrepelisse

Fait le 18-12-2024 /

Signature du (des) demandeur(s)